

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 2 août 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Ginette Bradley, Elizabeth Tomaras, Martine André et Louise Chénier ainsi que Messieurs les conseillers André Bélanger et Marc Lafontaine tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philip Lapalme.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Philip Lapalme, déclare la séance ouverte à 19 h 33.

2021-08-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour avec les corrections suivantes :

-Report du point 7.1 – Correction horaire – Chef de section – Urbanisme et travaux publics;

-Modification du titre de la résolution au point 12.2.

Le maire, Philip Lapalme, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 août 2021.

Il est proposé par la conseillère Élizabeth Tomaras,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2021 avec les corrections apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Aucun suivi

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire mentionne que comme à son habitude le conseil municipal a eu plusieurs discussions le mois dernier sur les projets à faire et à venir. Le rapport d'inspection du centre des Loisirs, sur les travaux à faire. La Municipalité travaille sur un plan d'intervention pour bien planifier ses dépenses afin d'assurer le bon entretien de ses infrastructures.

Du côté du parc, le maire souligne que la Municipalité regarde les subventions pour bonifier son offre au niveau des installations et des modules. Des démarches sont également effectuées pour la fontaine d'eau extérieure.

Du côté de la sécurité routière, la Municipalité attend un accord d'Hydro-Québec pour installer les radars pédagogiques sur leurs poteaux afin de mettre des mesures d'atténuation pour la sécurité sur nos routes.

Quant aux nids de poule et l'affaissement, ils seront colmatés dans les prochaines semaines.

Relativement à l'aménagement des descentes au lac, la préservation du boisé et le développement du parc industriel, les discussions et les

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

démarches suivent leur cours. Au niveau de la programmation, l'activité la nature est près de chez vous sera offerte aux citoyens et une fête familiale sera organisée à la fin des camps de jour ainsi que des journées. Il invite les citoyens à rester à l'affût pour plus d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Comment le MTQ vérifie-t-il le niveau de l'eau sous le pont de Vaudreuil-sur-le-Lac puisqu'il faut être en bateau pour le voir?
- Qui est propriétaire du pont qui relie L'Île-Cadieux à Vaudreuil-sur-le-Lac?

GREFFE

2021-08-143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
8 juillet 2021	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Augmentation de l'enveloppe Programme TECQ 2019-2023 217 981 \$	Direction générale des infrastructures

RESSOURCES HUMAINES

CORRECTION HORAIRE – CHEF DE SECTION – URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Point reporté

FINANCES

2021-08-144

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JUILLET 2021

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de juillet 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par le conseiller Marc Lafontaine
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de juillet 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 119 823,21 \$ soit :

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Chèques émis par la municipalité	83 225,55 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	24 789,90 \$
Salaires nets	11 808,76 \$
TOTAL	119 823,21 \$

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : E. Tomaras, M. Lafontaine et M. André
Contre : G. Bradley, A. Bélanger et L. Chénier
Monsieur le Maire vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère Ginette Bradley mentionne que considérant qu'il y a des factures pour lesquelles elle a voté contre antérieurement, elle vote contre les comptes à payés du mois de juillet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2021-08-145

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est au fait et accepte que la programmation ne couvre pas la totalité du montant de la subvention;

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Bélanger,
appuyé par la conseillère Madame Martine André
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac :

S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'ENGAGE à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTE par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2021-08-146

CORRECTION RÉSOLUTION 2020-06-233 – PRO-LIGNE – LIGNAGE DES RUES 2021 À 2024

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à l'entreprise Pro-ligne pour le lignage des rues de la municipalité pour les années 2021 à 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-333;

CONSIDÉRANT les quelques coquilles au niveau du calcul des taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter les corrections aux montants suivants :

ANNÉE	Avant taxes	Taxes incluses
2021	3 705,40 \$	4 260,97 \$
2022	3 815,70 \$	4 387,10 \$
2023	3 819,00 \$	4 390,90 \$
2024	3 938,00 \$	4 527,72 \$

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à verser à l'entreprise Pro-ligne les sommes mentionnées ci-haut à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-08-147

VENTE DÉBARRAS – MODIFICATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU PERMIS GRATUIT

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 313 sur les ventes de garage et ventes temporaires*;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la pandémie mondiale;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT que les ventes de garage n'ont pas eu lieu au mois de mai 2021 en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'assouplissement des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'intérêt des citoyens de faire des ventes-débarras durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'offrir ce service à ses citoyens;

Il est proposé par la conseillère Louise Chénier,
appuyé par la conseillère Elizabeth Tomaras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER exceptionnellement l'émission gratuite de permis de vente de garage pour la fin de semaine du 4 et 5 septembre 2021 uniquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRTE)

Après discussions, le point est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AFFAIRES DIVERSES

2021-08-148

AUTORISATION D'ACHAT – ŒUVRE D'ART – EXPOSITION TERRE ET MAIRES 2

CONSIDÉRANT l'œuvre réalisée par Monsieur Yvon Duranleau et Monsieur Lapalme dans le cadre de l'exposition Terre et Maire 2;

CONSIDÉRANT la priorité offerte aux Municipalités d'acquérir les œuvres réalisées par leurs élus;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de faire l'achat de l'œuvre *Patriote* réalisée par Messieurs Lapalme et Duranleau;

Il est proposé par le conseiller Marc Lafontaine,
appuyé par la conseillère Martine André,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à verser au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 1 775 \$ pour l'achat de l'œuvre *Patriote*, à même le compte 02-702-51-729.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Un comité de surveillance de quartier sera-t-il mis en place avant les élections?
- Comment a eu lieu la perte de contrôle dans les affaires municipales qui a nécessité un redressement?
- Que se passe-t-il avec la situation de Monsieur Briggs?

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- Serait-il possible d'envisager un remboursement des activités sportives ayant lieu au Centre Multisport?

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La conseillère Ginette Bradley mentionne qu'elle n'a pas reçu d'accusé réception de son courriel à la fin du mois de juillet dernier et aimerait recevoir une réponse à ce courriel et que celui-ci soit envoyé en copies conformes aux autres élus.

Le conseiller André Bélanger mentionne l'importance pour tous les membres du conseil de respecter les opinions d'autrui. Il demande également à ce que la chaîne bloquant l'accès au parc soit réparée avec un panneau affiché des deux côtés.

La conseillère André souligne la vente de beaucoup de propriétés dans la Municipalité. Elle demande si nous sommes à jour avec les dossiers de vente et d'acquisition. De plus, elle demande où en est rendue la préparation du rapport annuel 2020.

La conseillère Louise Chénier relate que les oriflammes soulignant le 100^e anniversaire de la Municipalité devaient être retirées avant le 31 juillet. Elle demande si nous avons reçu des réponses d'Hydro-Québec pour l'installation des radars pédagogiques sur leurs poteaux. Elle aimerait qu'un contrôle des piscines soit plus rigoureux dans la municipalité, incluant des rondes d'inspections. Finalement, elle demande à ce que la politique de location du centre communautaire soit déposée dans leurs documents conseillers.

Madame Tomaras et Monsieur Lafontaine n'ont aucune question ou commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 44 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Elizabeth Tomaras,
appuyé par le conseiller André Bélanger
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Philip Lapalme

Je, Philip Lapalme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*